



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 10 juin 2019 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une marge latérale droite de 3,94 mètres et une marge latérale gauche de 3,05 mètres pour un bâtiment résidentiel multifamilial (6 logements), alors que le règlement 1675 de zonage établit ces marges à 6,0 mètres. (DM 2019-0039)	270, rue Albert
<ul style="list-style-type: none">Permettre que l'escalier et le balcon situés sur le côté droit du bâtiment soient à une distance de 0,54 mètre, au lieu de 1,5 mètre, d'annuler la bande de verdure d'une largeur de 1,5 mètre le long de la ligne de lot latérale gauche et de la plantation d'arbres dans cette bande, permettre une marge latérale de 1,5 mètre, au lieu de 3 mètres pour les bâtiments d'usage bifamiliaux, et permettre l'empiètement d'un avant-toit de 1,0 mètre, au lieu de 0,6 mètre, tels que stipulés au règlement 1675 de zonage. (DM 2019-0043)	445/451, chemin de la Grande-Côte

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 14^e jour de mai 2019.

Le greffier,
Mark Tourangeau